

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

LE DISPOSITIF « CONSEIL, INFORMATION MOBILITE » 2019

Les **chefs d'établissement**, constituent le premier maillon du dispositif d'accueil des personnels demandant une mutation dans le cadre du mouvement intra-académique. Au plus près du terrain, leur rôle de conseil et de relais des informations est essentiel.

L'organisation déconcentrée du mouvement au niveau académique implique fortement la Direction des Personnels Enseignants (DPE) du rectorat.

En effet, les personnels qui le souhaitent pourront poser leurs questions relatives à leur projet de mobilité au :

2 05.57.57.35.50

du 12 au 27 mars 2019

Le secrétariat de la DPE du rectorat de Bordeaux sera joignable de 9h à 16h30 du lundi au vendredi.

Ils pourront également joindre la DPE à l'adresse électronique indiquée ci-après : ce.dpe@ac-bordeaux.fr

ou encore par courrier adressé à la DRRH-DPE.

Des informations générales concernant l'académie de Bordeaux sont également disponibles sur le serveur de l'académie (www.ac-bordeaux.fr).